

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Janvier 2025 - N°30

Sommaire



États généraux droit de la famille et du patrimoine

La 21^e édition des États généraux du droit de la famille et du patrimoine a été ouverte, le 30 janvier, par Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, aux côtés de Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux. La DACS a rappelé les récentes évolutions normatives en droit extrapatrimonial et patrimonial de la famille et a évoqué les projets en cours. [Lire la suite](#)



Colloque Avocats et LBC-FT : la mobilisation par l'autorégulation

Le 23 janvier, la cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline de professions a participé à un colloque dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), coorganisé par la Conférence des bâtonniers, le Conseil national des barreaux et le barreau de Paris. Stéphanie Vacher a rappelé l'articulation de la supervision prévue par les textes entre l'autorité de supervision nationale, l'autorité européenne et les organismes d'autorégulation. [Lire la suite](#)



Réunion annuelle du RJECC

Les 23 et 24 janvier 2025, la réunion annuelle du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) organisée par la DACS, la Cour de cassation et l'Ordre des avocats aux Conseils s'est tenue à la Cour de cassation. [Lire la suite](#)

Ressources

- Décret relatif à la déontologie et à la discipline des avocats
- Arrêtés relatifs aux inspections des OPM
- Circulaire relative à l'ordonnance de protection et à l'ordonnance provisoire de protection immédiate.
- Circulaire de présentation de la procédure de délivrance des certificats de nationalité française
- Bilan démographique des AJ-MJ au 1^{er} janvier 2024

États généraux droit de la famille et du patrimoine

La 21^e édition des États généraux du droit de la famille et du patrimoine a été ouverte, le 30 janvier, par Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, aux côtés de Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux. La DACS a rappelé les récentes évolutions normatives en droit extrapatrimonial et patrimonial de la famille et a évoqué les projets en cours.



Au cœur de ces États généraux, le droit de la famille constitue une part essentielle des activités des juridictions et de la direction des affaires civiles et du sceau. Les avocats, qui connaissent le mieux les attentes des justiciables, sont des partenaires très écoutés par la DACS. « *Vous avez un rôle majeur à jouer dans les réformes à venir et je sais pouvoir compter sur votre expertise pour améliorer notre droit, dans l'intérêt des justiciables.* » a conclu la directrice des affaires civiles et du sceau. Crédit image CNB

Devant plus d'un millier d'avocats réunis à la Maison de la chimie à Paris, la directrice des affaires civiles et du sceau a rappelé les nombreux chantiers de la direction en droit des personnes et de la famille. Valérie Delnaud a commencé par rappeler la toute récente entrée en vigueur de l'ordonnance provisoire de protection immédiate, créée par la loi du 13 juin 2024, dont le décret d'application a été publié le 16 janvier 2025. Ce nouveau dispositif, à la main du procureur de la République, vise à renforcer efficacement sur le plan civil la protection des victimes de violences intrafamiliales.

A ensuite été évoquée la loi du 31 mai 2024, qui renforce la protection des conjoints victimes de violences et vise à empêcher le conjoint, condamné pour homicide conjugal, de bénéficier des avantages matrimoniaux résultant du décès. La DACS a également activement travaillé à renforcer les droits et l'autonomie des majeurs protégés, notamment par la création d'un registre général des mesures de protection juridique, dont le principe a été inscrit dans le code civil par la loi « bien vieillir » du 8 avril 2024. Le registre des mandats de protection future, encadré par le récent décret du 16 novembre 2024, et actuellement en cours de développement,

constituera une première étape vers la création d'un registre général regroupant l'ensemble des mesures de protection.

La directrice des affaires civiles et du sceau a ensuite souligné l'importance du contrôle des comptes de gestion pour protéger le patrimoine des adultes vulnérables, en instant sur les conditions d'inscription pour les professionnels qualifiés chargés de ce contrôle.

L'engagement du ministère de la Justice, et de la DACS, en faveur d'une politique de l'amiable novatrice pour permettre une justice plus rapide et plus proche du citoyen a longuement été rappelé. La directrice a salué la mise en place d'un référent amiable au niveau de chaque barreau qui doit pouvoir s'accompagner d'un référent

amiable au niveau de chaque juridiction. En 2025, le projet de recodification des modes amiables de règlement des différends, qui s'écrit à la DACS, devrait aboutir. Il permettra notamment d'assouplir le recours aux conventions de mise en état. De plus, un nouveau décret de simplification en matière de procédure civile devrait être publié en juin (Magicobus II) pour une application en septembre 2025. Enfin, Valérie Delnaud a annoncé vouloir lancer un groupe de travail pour simplifier la procédure de partage judiciaire.

- [Accéder à la vidéo du discours de Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau](#)
- Le programme des [EGDFP 2025](#)

Colloque Avocats et LBC-FT : la mobilisation par l'autorégulation

Le 23 janvier, la cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline de professions a participé à un colloque « Avocats et LBC-FT : la mobilisation par l'autorégulation », dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), coorganisé par la Conférence des bâtonniers, le Conseil national des barreaux et le barreau de Paris. Stéphanie Vacher a rappelé l'articulation de la supervision prévue par les textes entre l'autorité de supervision nationale, l'autorité européenne et les organismes d'autorégulation.



La table ronde sur « les contrôles et la supervision », de g. à d. : Michel Benichou, ancien président du conseil des barreaux européens, Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la

discipline des professions de la DACS, Didier Banquy, président du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (COLB), Jean-Charles Krebs, avocat au barreau de Paris, secrétaire général de la CARPA, Michelle Billet, présidente déléguée de la société de courtage des barreau. *Crédit images Conférence des bâtonniers*

Le colloque a réuni des représentants des barreaux et des autorités nationales : la DACS, la direction des affaires criminelles et des grâces (DAGC), Tracfin et le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (COLB). Jean-Raphaël Fernandez, président de la Conférence des bâtonniers, a ouvert l'événement en insistant sur les enjeux de secret professionnel et d'autorégulation de la profession.

La représentante de la DACS est intervenue à la table ronde sur « les contrôles et la supervision », afin de présenter la supervision qui sera exercée

sur les organismes d'autorégulation, tant au niveau européen par la future autorité de supervision européenne de lutte contre le blanchiment d'argent (AMLA), qu'au niveau national par la création de la future autorité nationale publique de surveillance des organismes d'autorégulation. Il a été rappelé que « *les fonctions à exercer par l'autorité publique qui supervise les organismes d'autorégulation n'impliquent pas que l'autorité exerce des fonctions de surveillance à l'égard des entités assujetties, ni qu'elle prenne des décisions dans les cas individuels traités par l'organisme d'autorégulation* » ([considérant 100 AMLD6](#)).

Réunion annuelle du RJECC

Les 23 et 24 janvier 2025, la réunion annuelle du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) organisée par la DACS, la Cour de cassation et l'Ordre des avocats aux Conseils s'est tenue à la Cour de cassation. Le 23 janvier, une session plénière a permis à une centaine de magistrats, personnels de greffe, avocats, notaires, commissaires de justice, juristes et universitaires de se retrouver pour la présentation du bilan des activités du réseau, avec notamment le projet CLUE III, et d'échanger sur l'actualité du droit de l'Union européenne et sa mise en œuvre en matière civile et commerciale. Le 24 janvier, les référents du réseau se sont réunis en session restreinte pour échanger sur leurs bonnes pratiques et le développement d'initiatives locales.





L'importance du RJECC a été successivement rappelée par Christophe Soulard, Premier président de la Cour de cassation, Thomas Lyon-Caen, Président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau.

A travers le développement des activités du RJECC, la DACS souhaite encourager et Les points de contacts français du RJECC, Guillaume Bellot et Gabrielle Coudin, ont présenté le bilan de l'activité du réseau. Depuis février 2024, le département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) de la direction des affaires civiles et du sceau met en œuvre, aux côtés d'Expertise France, le projet CLUE III (« Connaître la législation de l'Union européenne III »). Ce projet vise notamment à renforcer la visibilité du RJECC auprès des praticiens et à élaborer des ressources utiles à ces derniers pour appliquer les instruments européens. En 2024, une délégation d'experts membres du réseau s'est rendue dans cinq juridictions (Nice, Strasbourg, Lyon,

promouvoir le développement du « réflexe européen » pour chacune des professions judiciaires et juridiques qui composent ce réseau. Face à la multitude des textes européens destinés à renforcer les droits et libertés des citoyens et des entreprises, la coopération judiciaire européenne est cruciale et le RJECC favorise l'effectivité de ces droits et l'accès à la justice.

Perpignan et Lille) afin de recueillir les besoins des praticiens dans le traitement des dossiers transfrontières. Courant 2025, des formations aux instruments européens et internationaux en matière civile et commerciale répondant aux besoins de praticiens seront dispensées dans les juridictions visitées.

Cette réunion a également été l'occasion de présenter l'évolution du traitement du droit international privé par la Cour de cassation. Des experts sont ensuite intervenus lors de trois tables rondes portant sur l'évolution des instruments internationaux et européens en matière civile et commerciale, sur le défenseur non-

comparant dans un dossier transfrontière et sur la numérisation de la

coopération judiciaire en matière civile et commerciale.



Les référents du RJECC réunis en session restreinte le 24 janvier.

Pour en savoir plus :

- La [page RJECC sur le site Justice.gouv.fr](#)
- Le [portail européen e-justice](#)

Ressources

- [Décret n° 2025-77 du 29 janvier 2025 relatif à la déontologie et à la discipline des avocats](#)
- Arrêtés relatifs aux inspections des OPM :
 - [Arrêté du 18 décembre 2024 portant référentiel des vérifications auxquelles les inspecteurs doivent procéder lors des inspections des greffiers des tribunaux de commerce en application de l'article 3 du décret n° 2024-906 du 10 octobre 2024 relatif aux inspections des officiers publics et ministériels](#) ;
 - [Arrêté du 18 décembre 2024 fixant les éléments devant figurer dans chaque rapport d'inspection des greffiers des tribunaux de commerce en application de l'article 16 du décret n° 2024-906 du 10 octobre 2024 relatif aux inspections des officiers publics et ministériels](#) ;
 - [Arrêté du 20 décembre 2024 portant référentiel des vérifications auxquelles les inspecteurs doivent procéder lors des inspections de commissaires de justice et fixant les éléments devant figurer dans chaque rapport d'inspection en application du décret n° 2024-906 du 10 octobre 2024 relatif aux inspections des officiers publics et ministériels](#) ;
 - [Arrêté du 20 décembre 2024 fixant le modèle des attestations remises aux commissaires de justice par leur expert-comptable en application de l'article 24](#)

du décret n° 2024-906 du 10 octobre 2024 relatif aux inspections des officiers publics et ministériels ;

- Arrêté du 20 décembre 2024 portant référentiel des vérifications auxquelles les inspecteurs doivent procéder lors des inspections des notaires et fixant les éléments devant figurer dans chaque rapport d'inspection en application du décret n° 2024-906 du 10 octobre 2024 relatif aux inspections des officiers publics et ministériels ;
- Arrêté du 20 décembre 2024 fixant pour chaque profession les éléments devant figurer dans la synthèse annuelle en application du décret n° 2024-906 du 10 octobre 2024 relatif aux inspections des officiers publics et ministériels.

- Circulaire de présentation du décret n° 2025-47 du 15 janvier 2025 relatif à l'ordonnance de protection et à l'ordonnance provisoire de protection immédiate et diffusion de sa circulaire de présentation
- Circulaire de présentation de la procédure de délivrance des certificats de nationalité française
- Bilan démographique des AJ-MJ au 1^{er} janvier 2024

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

